

Annonces légales et judiciaires

Chronique paie



AVIS

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la **SCI ALIZEE**, société civile immobilière, immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 480 852 912, dont le siège social est à BUIS LES BARONNIERS (26170), 7 rue de la Résistance. La dissolution prend effet à compter du 15 septembre 2023 et les associés ont nommé Monsieur Jean-Luc SAISSE demeurant à MONTBRUN-LES-BAINS (26570), 63 rue Notre Dame. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Les formalités seront effectuées au RCS de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis
Le notaire.

GÉRANCE-MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/08/23 et du 10/09/23, la société **B&M France SAS**, SAS au capital de 69 537 450 €, RCS Clermont-Fd 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à Zone de Laye, Echangeur des Couleurs, 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C. Com. à la société **SARL TENDERO DIFFUSION**, au capital de 7 622,45 €, 421 875 253 RCS ROMANS. En vertu dudit contrat, la société SARL TENDERO DIFFUSION exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandatitaire à compter du 01/08/23, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **ANSY TM**.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 33 rue du Beaulieu, 26760 Montléger.
Objet :
- La promotion immobilière, l'activité de marchand de biens, l'exploitation sous toutes ses formes et notamment par la location de biens immeubles, la construction et la réalisation de tous travaux dans le domaine du bâtiment, le génie civil, les travaux publics, l'acquisition, la cession, l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtellerie et de restauration.
- La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature ; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, ainsi que les prestations de conseil dans les domaines ci-dessus.
- Pour réaliser cet objet, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, faciliter ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 10.000 euros
Gérant : Monsieur Pascal Claude Christian LEDUC, demeurant 33 rue du Beaulieu, 26760 Montléger
La société sera immatriculée au RCS de Romans.

Pour avis.

GFA DE MAYA

Forme : **GFA**.
Capital social : 884 000 euros.
Siège social : Route DE NYONS, 26770 SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES, 441 426 277 RCS de Romans.

Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2023, à compter du 15 mars 2023, l'associé a pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur Gildas GIELLY, demeurant 901 route de Nyons 26770 St Pantaleon les Vignes en remplacement de Jean-Claude GIELLY, décédé.
Mention sera portée au RCS de Romans.

GÉRANT

Dénomination : **RMC-BPL**.
Forme : **SCI**.
Capital social : 176600 euros.
Siège social : 16 Rue DES DEPORTES, 26110 NYONS.
501 498 950 RCS de Romans.

Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Pierre-Laurent BERNARD (partant)
Mention sera portée au RCS de Romans.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 23 0117 01 JMC : superficie totale : 1 ha 29 a 80 ca dont 27 a 90 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : ROCHECHINARD (1 ha 29 a 80 ca) - 'Carre' : B- 386- 387- 482[383]- 507[479]- 528[525]- 553[530]- 554[530]- 565[506] - 'Des pegues' : B- 481[383]. Zonage : ROCHECHINARD : CN - CC. Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **13/10/2023** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 23 0121 01 PV : superficie totale : 38 a 85 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : LAPALUD (38 a 85 ca) D- 291. Zonage : LAPALUD : A-N - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **16/10/2023** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

CABINET GABET AVOCAT

65 Avenue Du Dr Lucien Steinberg
26140 SAINT RAMBERT D'ALBON

CK'ELLE

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle au capital de 500 €
Siège social : 32 Lotissement les Allées de Coinaud
26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
843 578 196 RCS ROMANS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2023 a pris acte de la démission de Mme Guylaine GAMBIN de ses fonctions de Présidente à compter du 8 juillet 2023 et a décidé de nommer Mr Patrice CRETOUX domicilié à SAINT RAMBERT D'ALBON (26140), 32 Lotissement les Allées de Coinaud pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 8 juillet 2023 aux fonctions de Président de la société CK'ELLE en remplacement de Mme Guylaine GAMBIN, Présidente démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS.

« NICEPHORE NOTAIRES »,
Société à Responsabilité Limitée titulaire d'un Office Notarial à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire), 14 rue de la Banque

Par acte authentique reçu par Maître François-Stanislas THOMAS, notaire à CHALON-SUR-SAONE en date du 20/09/2023, il a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GFA M CHAPOUTIER MALLEVAL**
Objet social :

- la propriété par voie d'acquisition directe ou indirecte et l'administration par bail, location ou autrement, de tous immeubles à vocation agricole et viticole bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
- éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilisés à la société par voie de vente, échange ou apport en société.

- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Siège social : 18 avenue du Docteur Paul Durand 26600 Tain-l'Hermitage.
Capital : 844.000,00 €
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Maxime CHAPOUTIER, demeurant 680 chemin des Champs 07300 Tournon-sur-Rhône

Immatriculation au RCS de Romans-sur-Isère.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Valence du 19/9/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **YS MACONNERIE**
Siège social : 35 RUE MOZART, 26000 VALENCE

Objet social : MACONNERIE
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Samet YILMAZ demeurant 35 rue Mozart 26000 Valence.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Romans.
Pour avis
La Gérance

Office Notarial des Vignes
358 Route de Valréas
84290 Sainte-Cécile-les-Vignes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'A.G.E. en date du 8 septembre 2023, les associés de la **SCI PURCHASE FARM**, au capital de 214.760 euros, dont le siège social est fixé à Mirabelaux-Baronnies (26110), Les Sablières, immatriculée au R.C.S. de ROMANS sous le numéro 449 096 171 ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Paola WINGROVE, demeurant Henley On Thames (Royaume-Uni), Oxfordshire, RG9 4BW, et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Romans.

Par acte sous seing privé du 20/04/2023 enregistré à VALENCE 1 Dossier 2023 00036692 référence 2604P01 2023 A 01468, la **SAS MALKO LINGE** représentée par son liquidateur judiciaire Me Geoffroy BERTHELOT (RCS ROMANS 812 759 942) a cédé à la **SASU HAYGAGAN** (RCS ROMANS 842 892 747) 20 rue Dauphine 26000 VALENCE, un fonds de commerce d'exploitation de tout terminal de cuisson, pâtisserie, viennoiserie, sandwicherie, traiteur, glaces, jukebox numérique sis 18 rue Emile Augier 26000 VALENCE.
Entrée en jouissance : 24/11/2022.
Prix de cession : 80.000 euros payable comptant
Oppositions reçues : Cession dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire
Prix réparti par le liquidateur judiciaire Me BERTHELOT

Par arrêté interministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2023, soit 0,189 euro HT le caractère.

Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC.

Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/09/2023	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		
Palier 1	9	11	11,52 €	1747,20 €
Palier 2	12	16	11,61 €	1760,85 €
Palier 3	17	24	11,78 €	1786,63 €
Palier 4	25	35	12,03 €	1824,55 €
Palier 5	36	51	12,56 €	1904,93 €
Palier 6	52	73	13,15 €	1994,42 €
Palier 7	74	104	13,92 €	2111,20 €
Palier 8	105	143	14,88 €	2256,80 €
Palier 9	144	196	16,11 €	2443,35 €
Palier 10	197	270	17,84 €	2705,73 €
Palier 11	271	399	20,30 €	3078,83 €
Palier 12	400		23,20 €	3518,67 €

Cotisations accident du travail	Taux 2023 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,37
130 Elevage gros animaux	2,49
140 Elevage petits animaux	4,27
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,34
190 Viticulture	4,05

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,05 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Les jours fériés pour 2023

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Lundi Pâques : lundi 10 avril 2023
- Fête nationale : vendredi 14 juillet 2023
- Fête du travail : lundi 1^{er} mai 2023
- Assomption : mardi 15 août 2023
- Victoire 1945 : lundi 11 mai 2023
- Toussaint : mercredi 1^{er} novembre 2023
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 18 mai 2023
- Noël : lundi 25 décembre 2023
- Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai 2023

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2023

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales 87 • rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail	3 666 €	7 % 13 % 8,55 % 1,90 %	0 % 0 % 6,90 % 0,40 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 %
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30%	0%	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10%	0%	0,10%
Chômage	14 664 €	4,05%	0%	4,05%
Retraite complémentaire (Agricole) Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS* • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET) • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG) • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	3 666 €	3,94 % 10,80 % 0,21 % 1,29 % 1,62 % 0,50 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 % 0,50 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 % 1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,15%	0%	0,15%
Service santé au travail	3 666 €	0,42%	0%	0,42%
CFSEA (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55% 1,55%	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté) ADEF Contribution au dialogue social		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 % 0,06 % 0,016 %	0,01 % 0,01 % 0,40 %	0,05 % 0,02 % 0,20 % 0,10 % 0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance) Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé			6,80 % 8 %	6,80 % 8 %
Assurance décès Frais de gestion exceptionnels et temporaires		0,170 % 0,055 %	0,170 % 0,045 %	0,34 % 0,10 %
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %